

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

# Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'avis vise à traiter de l'expérimentation préconisée par le gouvernement sur le chômage de longue durée. Cette expérimentation a pour but de traiter les causes spécifiques du chômage de longue durée observé depuis 30 ans, du côté de l'offre, comme de la demande d'emploi au niveau de 10 micro-territoires. Par le biais d'un conventionnement d'un certain nombre d'entreprises, l'expérimentation vise à créer de nouveaux emplois tout en identifiant les qualifications et compétences des demandeurs d'emploi qui s'y engageront.

Le projet d'expérimentation prévoit la création d'un Contrat à Durée Indéterminée limité dans le temps, ce qui pour le groupe FO est antinomique. Ainsi, le passage dans les structures « partenaires » est temporaire, les salariés ayant l'obligation de continuer à rechercher un autre emploi. Considérant que le contrat à durée indéterminée est détourné sur de nombreux aspects, FO soutient la recommandation de l'avis à ne pas déroger par une loi d'expérimentation au CDI.

Pour FO, le salaire doit correspondre à l'emploi occupé et suivre une progression conforme à la grille de classification en vigueur dans l'entreprise. Le groupe FO soutient donc la préconisation visant à supprimer le blocage des rémunérations au SMIC pour l'ensemble des salariés concernés.

Par ailleurs, des interrogations demeurent à l'issue de la phase expérimentale : que se passe-t-il au terme du contrat si le salarié en CDI n'a pas trouvé un autre emploi dans une « entreprise classique » ? La personne concernée sera-t-elle licenciée ? Pour quel motif ? Celui de ne pas avoir réussi à trouver un emploi dans le délai imparti ?

Enfin, le groupe FO partage les inquiétudes soulevées dans l'avis en matière de sécurisation financière du dispositif. Il convient également de clarifier l'impact à ce jour mal appréhendé dans l'expérimentation sur l'assurance chômage et son fonctionnement.

L'accompagnement des chômeurs de longue durée est une préoccupation majeure. Cependant, Force Ouvrière considère que cette expérimentation n'est pas adaptée aux enjeux et partage les inquiétudes soulevées par l'avis. Le rapporteur ayant tenu compte de nos remarques, le groupe FO l'a voté.